



## Réunion du Comité consultatif de la Réserve

Du 25 Novembre 2024 de 10h à 12h20 à la CCLA

	NOM PRENOM	STRUCTURE	FONCTION	PRESENCE	NB VOIX
Collectivités territoriales et leurs regroupements					
VIAL Cédric		Région Auvergne Rhône-Alpes	Président du Comité consultatif	Présent	
FAURE-ROCHET Odile			Chargée de mission	Présente	
BARBIER Marie-Claire			Vice-présidente	Absente	1
LAURIN Isabelle		Département de la Savoie	Base d'aviron	Présente	
BRIEN Gregory			Base d'aviron	Présent	
MOREL Christophe	SMAPS		Chargé de mission	Présent	1
ZUCCHERO Pascal	CCLA		Président	Présent	1
GENTIL Pascal	CCLA		Vice-Président	Présent	
MICHON Sophie	SIAGA		Chargée de mission	Présente	
TAVEL Claudine	Commune de Novalaise		Maire	Excusée	
COUTAZ Claude	Commune d'Aiguebelette-le-Lac		Maire	Présent	1
GROLLIER Serge	Commune de Lépin-le-Lac		Maire	Présent	1
FAUGE Alexandre	Commune de Nances		Maire	Absent	
ROULAND Patrick	Commune de Saint-Alban de Montbel		Mairie	Présent	1
BELMONT Laure	Syndicat mixte du Parc naturel Régional de Chartreuse		Chargée de mission	Présente	1
Administrations et établissements publics de l'état					
PAGLIARI-THIBERT Carine	DREAL		Chef de l'Unité	Absente	
RAYMOND Jean-Claude	Office Français de la Biodiversité			Absent	
GOGUELÉY Sébastien	Agence de l'Eau			Absent	
MOREL Stéphane	DDT de la Savoie		Responsable de l'unité Biodiversité - Forêt	Excusé	
BANUS Julien			Référent milieux naturels	Présent	1
DUCRUET Sylvain	ONF		Technicien forestier	Excusé	
KERRIEN Françoise	ARS		Cellule Milieu Extérieur	Présente	1
ROYER-PEREZ Olivier	DRAC - Service régional de l'archéologie			Présent	1
GORIN Camille			Ingénierie d'études	Excusée	
Propriétaires, Exploitants et Usagers					
COPIN Antony	EDF		Responsable de Groupement d'Usines	Excusé	1
GUIDET Gillette			Chargée de mission territoriale	Présente	
DE CHAMBOST Antoine	Indivision de Chambost		Propriétaire	Excusé	
COUFFINHAL Marie			Propriétaire	Absent	
GRIMONET Henri			Représentant des propriétaires privés particuliers	Présent	1
PICH François	APRR/AREA		Responsable environnement	Absent	
LOPEZ François	Fédération départementale de la chasse		Administratrice	Présent	1
MEVEL Eulanie	Fédération départementale de la pêche		Responsable technique	Présente	1



BUREI Pascal	AAPPMA du lac d'Aiguebelette	Président	Présent	
CATTIN-MASSON Jean-Louis	Représentant des ACCA	ACCA Aiguebelette	Présent	1
BERTHIER Yves	Syndicat des Eaux du Thiers	Président	Présent	1
GROLLIER Serge	Office de tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette	Présidente	cf commune lépin	1
Maud LEPIN		Directrice	Absente	
BAUWENS LE THERIZIEN Nathalie	Comité départemental de Spéléologie	Présidente	Absente	
HELSTROFFER Renaud	Comité AURA/FFESSM de plongée subaquatique	Président	Absent	
WATIER Sébastien	Club parapente « Les ailes du lac »	Président	Absent	
BARBIN Philippe	Club VTT	Président	Absent	
	Association des Commerçants et Acteurs Economiques du Lac d'Aiguebelette (ACAEA)		Structure dissoute	
COTTON Maurice	Association des Hôteliers Restaurateurs de la Rive Est du Lac d'Aiguebelette (AHRRELA)	Président	Absent	
EDDE Ambre	Chambre d'agriculture		Absente	
MILLET Philippe	Représentant des activités économiques de pleine nature	Gérant de Vertes sensations	Présent	1
Pascal GENTIL	Aviron Club du Lac d'Aiguebelette (ACLA)	Président	Cf CCLA	
Christophe VACHON		Administrateur	Présent	1
Personnalités scientifiques qualifiées et associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels				
DE GUILEBON Emmanuel	Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Savoie	Président	Présent	1
GAUFFIER Arnaud		Directeur	Présent	
ISENMANN Marc	Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)	Directeur	Absent	
SECONDI Dominique	Ligue Protection des Oiseaux (LPO) Savoie	Président	Absent	
SCHWARTZ Martine	Fédération Nature Environnement (FNE) Savoie	Administrateur	Présente	1
VAGNOUX Michel	Fédération des Associations pour la Protection du Lac d'Aiguebelette (FAPLA)	Président	Présent	1
ARTHAUD Florent	INRAe Thonon (Institut National de Recherche Agronomique)/Université Savoie Mont Blanc	Chercheur	Absent	
Sonia BAILLOT	Association Planctonium		excusée	
Co-gestionnaire de la Réserve				
AYOT Ludovic	CCLA	Directeur	Présent	
BEAUV AIS Véronique		Conservatrice de la Réserve	Présente	
RIBICIC Maryan		Garde de la Réserve	Présent	
PORTERET Jérôme	Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Savoie	Responsable scientifique	Présent	
BOURON Manuel		Chargé de mission scientifique de la Réserve	Présent	
VEINANTE Fanny		Garde-technicienne de la Réserve	Présent	
Autres participants				
MARIN Julie	Université Savoie Mont blanc	Doctorante	Présente	
PRESENCE	NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES			
	TOTAL	35 personnes	22 structures représentées hors Région et gestionnaires	22
REDACTEUR DU COMPTE-RENDU	Véronique BEAUV AIS, Manuel BOURON et Odile FAURE-ROCHET			
PIECES JOINTES	● Diaporama utilisé pendant la réunion			
COMPTE-RENDU ADRESSE A	Aux membres du comité consultatif et autres personnes présentes			



Le compte-rendu ci-dessous complète le diaporama utilisé pour la réunion en résumant les interventions lors de la réunion.

\*\*\*\*\*

Odile FAURE-ROCHET : Nouvelle chargée de mission en charge des réserves naturelles, remplaçant Marie-Eve CHIRI. Elle excuse Cédric VIAL pour son retard d'environ 1h.

## 1. (Avis) Approbation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2023

Cf. diapo 4

- ⇒ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du comité consultatif.

## MANIFESTATION

## 2. (Avis) Renouvellement des autorisations triannuelles 2025-2027

Cf. diapos 6 à 9

Présentation faite par Véronique BEAUVAIS :

- One 2tri

650 participants, pas de spectateur dans la réserve. Parcours sur 1,5km en réserve sur le lac. De 7h00 à 19h00. Un bateau motorisé à quai n'intervient qu'en cas d'accident. Aura lieu mi-septembre.

- La Mandrinoise

La randonnée en VTT est organisée par le club VTT Aiguebelette. Mi-avril (20/04/2025)  
240 participants sur les 600 passent en réserve sur 1,2 km. Pas de spectateur en réserve.  
Sur chemin existent, en direction du col de l'Epine.

- Vertes Sensations accueille des groupes de plus de 100 personnes, entre 0 à 10 groupes par an.  
Différents parcours possibles, depuis les bases de Vertes sensations, ou les plages et ports en hors saison.
- Trail de l'Epine : a déjà son autorisation pour 2025.

Martine SCHWARTZ : un avis avait été donné la dernière fois et demandait de sortir les parcours de la réserve. Y-a-t-il une volonté de la part des organisateurs de modifier les parcours? Nous n'avons pas eu de réponse de la part de la réserve.

Véronique BEAUVAIS : Pour les nouvelles manifestations, les organisateurs le font d'eux-mêmes quand on leur explique les démarches à faire pour obtenir une autorisation, en particulier quand ils veulent accueillir plus de 100 participants. Il y a un cadre pour l'accueil des manifestations. Les nouvelles ne peuvent se dérouler qu'à l'automne.

Par exemple, pour la première édition de Novatrail le 16/12/2023, sur un passage réduit de 300m dans la réserve, le club organisateur a eu une autorisation mais pour 100 participants maximum avec comme consigne d'organiser leur prochaine édition avant mi-novembre. En 2024, les organisateurs ont privilégié des parcours hors réserve.



Notons qu'en cas de parcours aquatiques, il est difficile pour les organisateurs de prévoir un repli sur un espace hors réserve. Par exemple, quand il s'agit d'un triathlon : il y a forcément une partie aquatique. Si on leur interdit le passage dans la réserve, cela les exclut du territoire.

Notons que dans le cas de la Mandrinoise, les parcours ne passeront pas systématiquement dans la réserve. Toutefois si c'est le cas, le club aura au moins son autorisation.

- ⌚ Le comité consultatif donne un avis favorable au renouvellement des autorisations pour les 3 éditions 2025, 2026 et 2027
  - Pour le triathlon One2tri, l'accueil de 10 groupes maximum pour Vertes sensations : à l'unanimité
  - Pour la Mandrinoise : 21 favorables et 1 avis défavorable de FNE, car il n'a pas pris en compte les remarques de l'an dernier de ne pas passer dans la Réserve pour les parcours terrestres

## TRAVAUX

### 3. (Avis) Travaux d'aménagement de berges d'un canal d'amené au lac /GIROUD-BIT

*Cf. diapo 10*

Présentation faite par Manuel BOURON :

La demande du propriétaire porte sur 2 types d'aménagements :

- Réparation d'une berge en béton effondrée (linéaire d'environ 2 mètres)
- Terrassement du fond du lac pour créer devant cette berge une zone plus profonde destinée à la baignade. La visite réalisée sur place a montré que le secteur visé par ce terrassement était en fait une roselière (nombreux rhizomes affleurants) mais dont les tiges feuillées verticales ne parviennent pas à pousser en raison de la fréquentation.

Réponse apportée par le gestionnaire :

- Accord pour la réfection de la berge mais en utilisant des matériaux et techniques de génie végétal (pieux en bois, fascine...) pour stabiliser la berge sans la bétonner ;
- Non-accord pour le terrassement qui contredit le règlement de la réserve et celui de l'APPB qui sauf dans le cadre de valorisation biologique, interdit « tout travaux portant atteinte au sol, au sous-sol et à la couverture végétale, dont la création ou l'extension d'équipements liés à la pratique sportive ou à des fins de loisirs ».

Maryan RIBICIC: il y a une dizaine d'années, la partie de la berge perpendiculaire à celle faisant l'objet de la demande actuelle, avait été aménagée sans autorisation et de façon non conforme à la réglementation de l'APPB. Une procédure avait été menée par la DDT mais n'a pas abouti au démantèlement des aménagements.

Julien BANUS : La DDT confirme que l'APPB interdit ce type de travaux.

Manuel BOURON : Lors de la visite, il a en revanche été évoqué avec le propriétaire la possibilité de supprimer le cordon de saules et de jeunes aulnes qui s'étend depuis plusieurs années sur la roselière. Cette opération s'inscrirait, elle, dans la catégorie autorisée par la réserve et l'APPB au titre de la restauration d'habitats menacés.

- ⌚ En conclusion :
  - Les gestionnaires de la réserve rédigeront une réponse actant l'avis du comité consultatif ;
  - Un avis de la DDT voire du CNDPS (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites), devra également être formalisé sur la base d'un dossier transmis par le propriétaire.



## ETUDES

### 4. Étude 2024 de la végétation aquatique du lac

*Cf. diapos*

Présentation faite par Manuel BOURON :

Une réunion spécifique sur cette étude aura lieu le vendredi 29 novembre à 10h en présence du bureau d'étude l'ayant réalisé. Les membres du comité disponibles sont invités à cette réunion. Il ne sera présenté ici, que les grandes lignes des premiers résultats observés.

Ce compartiment de la vie et du fonctionnement du lac est aujourd'hui encore une énigme par rapport à ce qui est connu sur les autres lacs du secteur.

Jusqu'à présent la seule étude réalisée sur la totalité du lac et sur une année, date du début du 20ème siècle (Magnin, 1904). Les autres études réalisées depuis ne concernent que certains secteurs localisés du lac ou certaines espèces, ce qui ne permet pas d'avoir un état zéro complet à un instant T, pour tout le lac et toutes les espèces. Le premier objectif de cette étude est donc de faire cet état zéro et d'identifier les facteurs (transparence de l'eau, type de substrat, trophie de l'eau, usages, incidence des espèces phytophages...) qui peuvent expliquer les caractéristiques de ces herbiers : répartition spatiale, composition, densité, hauteur, gammes de profondeur exploitées, répartition, état de conservation...

Le second objectif est de concevoir, en s'appuyant sur les résultats de cet état zéro et les spécificités du lac d'Aiguebelette, une méthode de suivi de ces herbiers qui soit simple et proportionnée aux ressources financières de la réserve dans ce domaine.

Le troisième objectif est, toujours sur la base des résultats obtenus, de définir les espèces et les secteurs qui seront les plus adaptés au projet de recréation d'herbiers aquatiques qui, en raison des coûts élevés de production/plantation/protection de plants, doit apporter le plus de garanties de succès possible. Si avec les conditions actuelles, seules une ou deux espèces sont susceptibles de se développer correctement et uniquement sur certains secteurs très localisés, il faut donc le savoir. La réimplantation de certaines espèces qui ne présentent pas ce genre de garantie, ne pourra concerter qu'une partie très minoritaire du projet et à titre expérimental, à moins que les méthodes relatives à la production de ces espèces présentent des coûts peu élevés comme le semis de graines récupérées dans des lacs ou étangs proches.

Les résultats provisoires de cette étude et qui confirment malheureusement des études antérieures, sont les suivants :

- Les stations de macrophytes du lac sont pour l'essentiel constituées de pieds isolés ou de formations très peu denses et basses, qui ne leur confèrent pas une fonctionnalité d'herbiers. Seule une dizaine de stations atteignent à la fois la surface minimale (15 m<sup>2</sup>) et la densité (recouvrement du sol de 20%) qui permet de les qualifier d'herbiers ;
- La plupart des stations de potamots à feuille larges (perfoliés, noueux, crépus, luisants) sont constituées d'individus de petite taille, y compris pour des espèces capables (sur d'autres lacs proches) de développer des tiges de plusieurs mètres. Ne parvenant pas jusqu'à la surface, ces espèces ne réalisent donc plus de reproduction sexuée via les épis floraux émergés et ne se maintiennent donc probablement dans la plupart des cas que par reproduction végétative. Cette absence de graines est probablement un frein important pour la colonisation/recolonisation de secteurs du lac où ces herbiers sont absents ;
- Le potamot pectiné (espèce à feuille étroite) constitue la majorité des stations et des surfaces de macrophytes du lac, mais il n'atteint jamais les densités de recouvrement importantes ;
- De nombreuses stations de nénuphar jaune présentent aussi cette particularité de ne former que des feuilles immergées et non celles classiques qui flottent à la surface ;



- Des herbiers de naïades sont encore présents avec des densités fortes et sous deux formes : une forme basse ne dépassant pas 30 cm et une forme haute atteignant 70 cm. L'observation du système racinaire de certains individus montre une morphologie qui semble traduire une adaptation à la traversée de la couche de craie lacustre pour atteindre un substrat plus favorable ;
- Les stations de characées sont extrêmement rares ;
- Le principal facteur expliquant ces caractéristiques est la calcite qui agit :
  - soit en interceptant la lumière disponible pour la photosynthèse des macrophytes lorsqu'elle est en suspension dans la colonne d'eau ou à la surface des feuilles ;
  - soit forme ce substrat de craie lacustre très défavorable à l'enracinement et à la physiologie de ces espèces.
- Des carottages de sol vont être réalisés pour savoir si sa composition physico-chimique peut expliquer au moins en partie la présence de certains beaux herbiers et selon ces résultats, mieux définir les types de sols et les secteurs favorables aux créations de nouveaux herbiers.

Jean-Louis CATTIN-MASSON : A quelle profondeur descendent les herbiers ?

Manuel BOURON : variable selon les secteurs et les espèces, mais on n'a plus rien en dessous de 7,5 m et la plupart se situent au-dessus de 4 m.

## 5. Étude 2024 de l'état de la flore patrimoniale des prairies humides

*Cf. diapos 23 à 37*

Présentation faite par Manuel BOURON :

Après application d'un maillage de 20 m x 20 m sur les photos aériennes, ce suivi consiste à passer dans chaque maille et à noter la présence des espèces en question. Ce travail permet d'obtenir diverses informations et en particulier :

- Le nombre de mailles occupées par chaque espèce et donc leur niveau de rareté sur la réserve,
- La cartographie de chaque espèce à l'échelle de la réserve, qui indique à la fois leur localisation et les secteurs +/- riches en espèces patrimoniales ;
- Concrètement, ce suivi est un outil qui permet de suivre l'évolution spatio-temporelle de ces espèces et éventuellement d'orienter les actions de gestion pour restaurer ou maintenir leurs populations.
- Ce suivi a été réalisé pour la première fois en 2008, mais uniquement sur 3 secteurs de prairies humides : marais de Nances, du Marquaire et de Lépin (gare). Il a donc été refait en 2024 sur ces secteurs mais aussi sur 8 autres secteurs. Les résultats d'évolutions ne concernent donc que les 3 secteurs où ce suivi a été réalisé 2 fois.

Pour ces 3 secteurs cumulés, le nombre de mailles contenant au moins une espèce patrimoniale, est passé de 181 à 123 en 16 ans. Cette forte baisse est dû essentiellement au marais du Marquaire qui à lui seul a perdu 52 mailles de présence. Deux raisons combinées expliquant cette évolution :

- L'abandon de l'entretien par fauche des deux secteurs de prairies humides dont les principaux propriétaires n'ont pas souhaité intégrer leur(s) parcelle(s) dans le périmètre de réserve ou en confier la gestion à la CCLA ou au CENS.
- Une eutrophisation (enrichissement du sol en azote et/ou phosphore) du sol sur la partie ouest avec substitution de la flore originelle par des espèces (ortie, ronces, solidage géant). Deux causes éventuellement cumulées peuvent expliquer ce phénomène :
  - Apports du bassin versant via le ruisseau ;
  - Minéralisation du sol à la suite des baisses exceptionnelles de nappes lors des années de sécheresses de plus en plus fréquentes depuis une décennie.

Le secteur entretenu par pâturage qui, jusqu'il y a peu, avait conservé un état correct, est maintenant aussi touché par le phénomène d'eutrophisation.



La partie sud du marais de Nances présente, au contraire, une progression du nombre de mailles avec des espèces patrimoniales. Le démantèlement de l'ancienne digue et la reconnexion de ces prairies aux eaux du lac sont les seules raisons qui peuvent expliquer cette évolution.

Pour le marais de la gare, les zones de fortes concentrations de ces espèces ont évolué dans l'espace en se concentrant sur les secteurs les plus bas topographiquement où la nappe baisse donc un peu moins lors des sécheresses.

Si la situation du marais du Marquaire est alarmante, sur les 8 autres secteurs étudiés pour la première fois en 2024, ont été découverts 130 mailles occupées par ces espèces remarquables dont une partie liée aux opérations de restauration menées depuis la création de la réserve. Sur les sites gérés par le CEN, le pas de temps entre ces suivis est jusqu'à maintenant fixé à 10 ans, mais les accélérations d'évolution liées au changement climatique nécessiteraient de raccourcir ce délai à 5 ans.

Jean-Louis CATTIN-MASSON et Ludovic AYOT : quel devenir pour le secteur du Marquaire ?

Manuel BOURON :

- Depuis 30 ans, les expériences du CEN montrent que les restaurations de prairies humides ayant atteint ce stade d'eutrophisation sont très décevantes au regard de leur coût financier, sauf si on décape ou envoie les terrains concernés pour supprimer la banque de graines des plantes que l'on souhaite faire régresser. Dans la zone ouest, une restauration classique se limitant à supprimer les formations de saules, ne permettra donc d'obtenir que des champs d'ortie et de solidage, ce qui n'occasionnera aucun gain écologique. De plus, le but étant ensuite d'entretenir cette zone par fauche, la composition de cette blache ne sera pas valorisable en litière pour l'élevage.
- L'évolution de cette formation arbustive en forêt sera toutefois beaucoup plus longue que ce qui est constaté d'habitude, car les aulnes ont été supprimés par la gestion antérieure et ils ne parviennent pas jusqu'ici à recoloniser. Les saulaies arbustives sont toutefois des habitats d'intérêt régional, même s'ils ne sont ici pas dans un état de conservation optimal.
- En revanche, la partie Est, qui n'est à ce jour pas touchée par ce phénomène, est encore possible à restaurer, mais l'animation foncière qui a eu lieu avec les copropriétaires en début d'année pour trouver une solution foncière, n'a pas abouti.

## 6. Suivi 2024 de l'avifaune suite aux travaux de piquetage sur le lac

Cf. diapos 38 à 44

Présentation faite par Manuel BOURON :

Ce suivi a 2 objectifs :

- Apprécier l'évolution générale des populations de ces espèces depuis l'état initial réalisé en 2017 ;
- Evaluer l'effet qu'a eu sur ces espèces, l'augmentation des superficies (11,1 à 19,6 ha) de zones de tranquillité liée au nouveau piquetage.

Le grèbe huppé a été choisi comme espèce indicatrice de ces évolutions car son écologie et son niveau de tolérance aux activités humaines, permet d'intégrer les changements (négatifs ou positifs) de son environnement (qualité des formations végétales aquatiques, ressource alimentaire, niveau de dérangement...) et de les traduire par des évolutions démographiques. Les résultats obtenus sont toutefois parfois difficiles à interpréter car des évolutions positives ou négatives de certains paramètres non mesurés du milieu, peuvent annuler ou amplifier l'effet du paramètre connu. Ex : baisse/hausse de la ressource alimentaire ou de la prédateur, qui peuvent modifier significativement le succès de la reproduction et biaiser l'effet lié à l'augmentation des zones de tranquillité. Le fait de renouveler ce suivi plusieurs années permet d'atténuer en partie ces biais.

Les résultats basés sur la comparaison entre l'état initial de 2017 et l'état 2024 sont les suivants :



- Entre ces deux dates, le nombre de couples nicheurs est passé de 20 à 24, dont un occupant un secteur de végétation aquatique très étroit autrefois non utilisé. Ce résultat laisse supposer un effet positif lié au nouveau piquetage qui permet à des couples de s'installer dans des secteurs soumis à une forte fréquentation mais où le nouveau piquetage leur permet de se sentir suffisamment en sécurité pour tenter leur reproduction.
- En revanche, le nombre de jeunes à l'issue de la saison de reproduction a lui baissé de 0,4 individu par couple par rapport à 2017.

Ludovic AYOT : Comment peut-on avoir plus de couples et moins de jeunes ?

Martine SCHWARTZ : Peut-on en déduire une désertification du lac pour cette espèce ?

Manuel BOURON : On ne peut rien affirmer avec certitude avec seulement 2 années de suivi. Plusieurs interprétations peuvent être avancées :

- L'effet positif du piquetage concerne surtout la période de couvaison et les premiers stades de croissance des jeunes où ils restent derrière cette protection. Lorsqu'ils grandissent et ont besoin d'en sortir pour s'émanciper des adultes, l'effet protecteur disparaît et les dérangements peuvent être à nouveau un facteur de mortalité indirecte, notamment s'ils empêchent les jeunes encore peu performants dans la capture de leur proie, de pêcher dans des conditions de tranquillité suffisante.
- Une année dont les conditions météo, la production du lac en proies, ou le niveau de prédation des jeunes et immatures par certaines espèces (goéland, brochet, silure) sont particulièrement défavorables et annulent donc l'effet de la protection du piquetage.
- Ce suivi sera donc à renouveler pour essayer de mieux comprendre les tendances sur le long terme et les autres paramètres qui interagissent avec le nombre de couples et le succès de reproduction. En outre, des secteurs a priori favorables sont pour l'instant non utilisés et ce suivi permettra de voir s'ils le deviendront dans le futur.

Autres espèces également étudiées dans le cadre de ce suivi :

Ce suivi a également porté sur d'autres espèces d'oiseaux plus strictement liées aux roselières aquatiques :

- Rousserole effarvate : 40 chanteurs en 2024 contre 35 en 2017
- Rousserole turdoïde : espèce plus exigeante que la précédente en termes de qualité et de surfaces de roselière. Trois couples en 2024, contre 4 en 2017.
- Blongios nain : pour cette espèce parmi les plus menacée de Savoie, les preuves de reproduction sur le lac sont très rares en raison de son comportement très discret. La régularité de sa présence durant l'été 2024, laisse toutefois supposer que cette reproduction a eu lieu.
- Héron pourpré : encore plus rare que la précédente à l'échelle départementale et nationale, cette espèce ne possède pas de mention de nidification sur le lac dans la bibliographie contemporaine. La période et le nombre d'observations réalisés en 2024, indiquerait également une possible reproduction.

=> Pour ces deux dernières espèces sensibles aux dérangements d'origines humaines, si ces preuves de reproduction se confirment dans les années futures, l'effet positif de l'augmentation des surfaces protégées par piquetage serait confirmé.

- Foulque : plusieurs observations de son rôle dans la régulation de l'écrevisse de Louisiane qu'elle consomme en quantité importante, notamment pour nourrir ses jeunes. Mais cet effet positif est tempéré par des observations de sa consommation de jeunes pousses de roseaux lorsque ceux-ci sortent de l'eau au printemps. L'espèce n'est évidemment pas responsable de la régression des roselières, mais elle peut localement être un facteur freinant la recolonisation des rares secteurs du lac où la roselière progresse un peu. Ce constat confirme la nécessité de protéger efficacement les futures plantations d'herbiers contre les oiseaux et les poissons phytophages ou fouisseurs. Comme les piquetages ou les frayères, ces protections vont engendrer une modification paysagère d'une proportion du lac mais qui restera réduite puisque l'objectif de recréation d'herbiers n'est que de 1 ha.



Il faudra toutefois bien l'expliquer en amont aux publics locaux ou touristiques du lac. La suppression de ces protections dépendra de la façon dont se développeront les herbiers.

Christophe VACHON : quel est le nombre de foulques ? Quel impact ?

Manuel BOURON : C'est une espèce à régime essentiellement herbivore (plantes aquatiques et terrestres). Sa densité est donc théoriquement en grande partie plafonnée par la production en macrophytes du lac, qui est très faible. Mais le fait qu'elle se reporte sur l'écrevisse de Louisiane, maintient peut-être ses effectifs à un niveau supérieur à celui que la seule production en macrophytes du lac permettrait. Toutefois, l'espèce présente comme le grèbe huppé un fort taux de mortalité des jeunes : sur les 4 à 5 poussins qui naissent par couple, seulement 1 à 2 parviennent à l'âge adulte sur le lac.

## 7. Lancement des études de connaissance 2025 : champignon, mousse, mollusques, espèces végétales invasives

Cf. diapos 45 à 46

Présentation faite par Manuel BOURON :

La réserve poursuit son objectif de comblement du retard (voir d'inexistence) de la connaissance de certains groupes végétaux ou animaux. Après les chauves-souris, les araignées, les coléoptères saproxyliques et cette année les macrophytes, 3 autres groupes vont être étudiés en 2025 : les bryophytes (« mousses »), les champignons liés aux milieux humides et les mollusques.

Ludovic AYOT : a-t-on détecté la présence de la moule « Quagga » ?

Manuel BOURON : Cette espèce est déjà bien implantée sur de nombreux lacs alpins. Si elle n'est pas déjà présente à Aiguebelette, elle le sera un jour ou l'autre notamment en raison du flux d'embarcations de loisirs qui transitent entre ces lacs. Cette espèce semble toutefois avoir une préférence pour les substrats rocheux qui sont minoritaires à Aiguebelette. Impossible de dire quel sera son impact sur les autres espèces aquatiques du lac, dont les mollusques aquatiques qui sont déjà en majorité constitués d'espèces exotiques.

## 8. Lancement du suivi dendrométrique des forêts 2025 (protocole PSDRF)

Cf. diapos 47 à 50

Présentation faite par Véronique BEAUVAIS :

On ne connaît pas l'état écologique des forêts de la Réserve. En 2025 sera donc réalisé un diagnostic d'après un protocole existant, le PSDRF (protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières).

Ce protocole sera mis en place par un stagiaire de niveau Master 2, en binôme pour la partie terrain avec un agent de la RNR et/ou de l'ONF.



## POLICE

### 9. Bilan de la surveillance 2024

*Cf. diapos 51 à 53*

Présentation faite par Maryan RIBICIC :

La saison 2024 a été courte, au vu de la météo très maussade et n'a démarré que mi-juillet. Par conséquent il y'a eu moins d'heure de surveillance (516h/agent contre 764 en 2023).

Idem en termes de sanction : 21 Timbres -amendes ont été dressés contre 41en 2023.

Au total 52 procédures contre 102 en 2023.

Cela n'est pas représentatif d'une saison classique.

Notons que 2 missions interservices ont été organisées avec l'OFB (Office français de la Biodiversité) et la gendarmerie ;

- Le 29 juin, avec une belle météo mais pas caniculaire
- 27 juillet : forte fréquentation, mais calme

Globalement, les infractions constatées sont en baisse depuis 2022. Malgré le monde qu'il peut y avoir, les usagers sont assez respectueux. Toutefois, une présence en permanence est indispensable.

Emmanuel DE GUILEBON : Le CEN est heureux de travailler avec la CCLA sur les missions de garderie. La baisse des infractions est positive. Il y a l'aspect répression, mais aussi une sensibilisation préalable. En tant qu'employeur, le CEN Savoie tient à ce que jamais un garde ne soit seul notamment en période difficile : attention aux difficultés, voire danger pour les gardes (cf. année 2022 très difficile).

Pour la sensibilisation : il reste un gros effort à faire en termes de signalétique. Déjà évoqué avec M.Zucchero.

Pascal ZUCCHERO : La saison 2024 a été certes plus courte, mais la fréquentation sur la saison a été similaire. Une saison un peu particulière avec 3 semaines d'août, des journées comme des dimanches, tous les jours. Les chiffres supérieurs de fréquentation sont supérieurs à 2023. Et s'il y a moins de constat, on peut estimer que le travail de surveillance porte ces fruits.

## GESTION

### 10. Lancement de l'étude pour l'adaptation au changement climatique (Nature Adapt')

*Cf. diapos 55 à 61*

Présentation faite par Jérôme PORTERET

La démarche a été testée sur plus de 20 sites (RN, N2000, APPB , ... ). Le CEN a travaillé sur le bilan de ces expériences.

Cédric Vial : Quel calendrier ?

Le plan d'adaptation sera réalisé sur la fin 2025 et 2026. Des retours seront présentés devant le comité consultatif de façon progressive. Des temps de concertation et des temps de restitution (notamment



devant le comité consultatif) seront organisés, ainsi que des réunions de travail spécifiques avec tous les acteurs.

Patrick ROULAND : avec ce qui se préfigure, il faudra sans cesse adapter le plan d'adaptation.

## PEDAGOGIE/VALORISATION

### 11. Recrutement d'un médiateur « Patrimoines »

*Cf. diapo 63*

Présentation faite par Véronique BEAUVAIS

Le volet « Education à l'environnement – valorisation du patrimoine » sera développé à partir 2025.

Le recrutement d'une médiatrice "patrimoines" avec un "s" sera effectif début Mars 2025. L'objectif de ce poste sera le développement des projets de valorisation des patrimoines naturels et archéologique.

### 12. Lancement de la thèse de Julie MARIN "De l'acceptation sociale à l'ancre territorial (...) des espaces protégés en montagne."

*Cf. diapo 63*

Présentation faite par Julie MARIN

Julie Marin réalise une thèse afin de questionner la réception des espaces protégés : ancrage territorial et acceptation sociale, qui a commencé en octobre 2024.

6 terrains d'étude vont permettre envisager ces problématiques :

- 2 parc naturels nationaux (Cévennes et le Mercantour)
- 2 parcs naturels régionales (Pyrénées ariégeoise + un autre non encore choisi)
- 2 réserves naturelles (régionale : lac d'Aiguebelette et Nationale : Les hauts de Villaroger).

La thèse est principalement financée par l'OFB et le conseil départemental des Savoies et dans une moindre mesure, par les gestionnaires des terrains d'études.

Il s'agit de dépasser la recherche et d'évaluer comment les acteurs s'intéressent et s'approprient les espaces naturels protégés.

Julie MARIN va réaliser une analyse comparative entre les différents terrains d'études avec comme point commun des espaces en zone de montagne. Les terrains d'études sont des espaces protégés avec des tailles , des espaces protégés , et des ancrages différents.,

Pour ce travail, Julie Marin réalisera des entretiens semi-directifs avec acteurs (dont élus), gestionnaires, usagers et des observations directes (ex. participer à des comités).

Cette étude consistera en une aide à la décision et n'apportera pas résultats chiffrés de perception de la réserve par les acteurs comme le permet un diagnostic d'ancre territorial (méthode RNF).

Martine SCHWARTZ : proposerez-vous des propositions correctives de la politique ?

Julie MARIN : non, l'objectif n'est que de l'observation. Les actions à faire sont connues. Il faut en revanche identifier les freins.



## 13. Programme pédagogique dans les écoles

Cf. diapos 64 à 71

Présentation faite par Véronique BEAUVAIS :

## 14. Projet de restructuration de la Maison du lac

Cf. diapos 72 à 73

Présentation faite par Véronique BEAUVAIS :

Aujourd'hui, le bâtiment de la maison du lac permet la mutualisation d'une grande salle, un bureau pour les agents de la réserve et un espace scénographique dédié au territoire qui ne fonctionne plus de manière optimale.

Depuis 1 an, plusieurs scénarii ont été évoqués pour revoir l'organisation des différents services et les besoins d'évolution.

Le projet de restructuration de la maison du lac consistera, pour les services de la réserve, à déménager dans un bureau plus grand, afin d'accueillir la médiatrice et à utiliser des lieux d'accueil pour réaliser des animations. Une partie de l'espace scénographique sera réutilisée, pour faire de la médiation dont l'espace oval (70m<sup>2</sup>). les actuels équipements d'exposition et médiation seront repensée.

Ces locaux seront conçus pour être modulables.

Martine SCHWARTZ : l'accès est-il toujours payant à l'espace scénographique ?

Ludovic AYOT : il ne l'est plus depuis un moment. L'office du tourisme va prendre une partie de l'ex. espace scénographique pour créer ses bureaux et une boutique plus grande.

Les espaces seront gratuits mais on pourra demander ponctuellement une participation financière.

Pascal ZUCCHERO : C'est une première étape . On note un problème d'éducation à l'environnement sur le territoire. Il s'agit à l'avenir également de repenser le Musée « lac et nature ». Il s'agit d'un vrai enjeu avec FAPLA.

L'étape suivante sera peut-être de créer une salle dédiée à l'environnement avec un laboratoire pour plancton, à l'extérieur, version moderne de ce que l'on trouve à la FAPLA.

On pourrait imaginer pouvoir accueillir des classes vertes, mais cela passe aussi par de l'hébergement adéquat.

Patrick ROULAND : Quel sera le rôle de la médiatrice ?

Véronique BEAUVAIS : il s'agit d'une chargée de mission de valorisation de la réserve. Une étude va être lancée sur ce sujet avec un bureau d'études : quelle stratégie pour valoriser et faire de la pédagogie de l'environnement et ensuite mettre en œuvre le plan d'action défini.

L'objectif est de travailler avec les socio-professionnels dont les professionnels de la jeunesse, avec des animations directes, en s'appuyant sur des intervenants comme la FAPLA, ... mais aussi de valoriser le patrimoine archéologique. Des liens entre patrimoines naturels et archéologiques peuvent être faits.

Cédric Vial : les 2 projets vont dans le même sens.

Pourquoi fait-on cela ? Nous ne sommes pas l'éducation nationale. Nous, nous sommes une réserve : nous avons pour rôle de faire connaître la réserve et ses enjeux pour que les gens la respectent.

Ça passe par des interventions dans les écoles : mais nous ne sommes pas des militants.

Il y a aussi un parc naturel régional (PNR) : il ne faut pas travailler en « solo ». Il faut sensibiliser les classes du PNR sur la Réserve et inversement.



Le projet de restructuration de la maison du lac ne surprend pas et semble indispensable. En ce qui concerne l'espace scénographique: le matériel et les usagers n'ont plus rien à voir depuis la construction de la Maison du lac il y a plus de 10 ans

La politique précédente consistait à ce que chaque canton ait un pôle patrimonial, ils sont tous en train d'évoluer.

Il ne faut pas oublier pourquoi on le fait : il faut que cela attire le monde : quel projet dans cet espace ? comment correspond-on à la demande du public : que veut-il voir ici ? Il ne faut pas rater sa cible. On a besoin d'un espace fréquenté et utilisé.

## 15. Questions diverses

Cf. diapo 74

### Modifications des niveaux du lac

Gilette Guidet (EDF) : Dans le cadre de la gestion du niveau du lac, une modification a été initiée pour améliorer la production d'électricité et par la suite on devait travailler les niveaux pour préserver la roselière. Quelle est la prochaine étape ?

Cédric Vial : la production d'énergie renouvelable est peu connue sur notre secteur.

Véronique BEAUV AIS : Fin 2022, règlement d'eau a été modifié temporairement pour favoriser la production hydroélectrique. Les niveaux du lac pour favoriser les roselières consisterait à baisser de façon plus avancée dans la saison estivale et de manière plus prononcée.

La première étape est de vérifier les scénarios au regard de la conservation des vestiges archéologiques. Une rencontre avec la DRAC a été réalisée en 2022.

La fin de la prospection archéologique du site de Boffard a été réalisée par Robin Brigand cet automne. Il faudra une réponse positive de la DRAC pour poursuivre le projet.

Olivier ROYER-PEREZ : La caractérisation des sites permet de mesurer l'impact potentiel des évolutions du niveau d'eau. Les pieux immergés ont été conservés depuis très longtemps. S'ils ne le sont plus, ils disparaîtront. C'est ce point qu'il faut étudier.

Ludovic AYOT : il faut aussi prendre en compte tous les autres usages.

Jean-Louis CATTIN-MASSON : beaucoup de pieux seraient découverts ?

Olivier ROYER-PEREZ : Il est nécessaire de tous les identifier et mesurer leur profondeur (différence entre haut de pieux et niveau du lac).

Jean-Louis CATTIN-MASSON : on ne les a jamais vu en dehors de l'eau. Il faudrait faire un assec pour la reminéralisation des sols pour les roselières.

Véronique BEAUV AIS : L'objectif serait de solliciter pour 15cm de baisse supplémentaire. Cela ne devrait pas découvrir de pieux.

Olivier ROYER-PEREZ : si destruction, il n'y a plus de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO et si on développe la roselière dans les sites : on les détériore.



## **Reconduction de la RNR**

Martine SCHWARTZ : devenir en tant qu'entité administrative et avenir de la RNR ?

Cédric VIAL : La réserve aura 10 ans en 2025. Il n'y a pas de démarche à effectuer car le renouvellement s'effectue par tacite reconduction.

Il est prévu d'organiser un évènement lors des fêtes de la nature pour fêter les 10 ans de la Réserve.

Monsieur VIAL clôture la réunion et remercie les participants pour leur présence.

Fin de la réunion à 12h20